

# Boulogne-sur-Mer : La pêche électrique interdite en juillet

Vendredi 16 avril, la justice européenne a acté la fin officielle de la pêche électrique, technique controversée. Une nouvelle très bien accueillie dans le Boulonnais.

Par Vincent Pihen | Publié le 21/04/2021

[Partager](#) [Twitter](#)



En 2018, les opposants à la pêche électrique avaient manifesté à Boulogne.

**T**echnique de pêche très controversée du fait des dégâts occasionnés sur la faune et la flore marine, **la pêche électrique sera définitivement abandonnée en juillet prochain**, comme cela avait été décidé en février 2019 par le Parlement européen.

Les Pays-Bas, dont les flottilles sont des grands adeptes de cette **méthode consistant à envoyer des décharges dans les sédiments pour faire remonter les poissons**. D'un quota de 5 % obtenu à titre expérimental en 2007 pour la pêche en mer du Nord, les Néerlandais souhaitaient que ce quota passe ensuite à 10 % puis qu'il n'y ait plus de quota.

Leur recours rejeté ce jeudi 15 avril par la Cour de justice européenne scelle définitivement le sort de la pêche électrique, en la déclarant illégale à partir du mois de juillet 2021.

## **Victoire pour l'économie et la ressource**

Dans le Boulonnais, lieu de bon nombre de manifestations contre la pêche électrique, comme celle organisée en juin 2018, **la nouvelle a été accueillie avec joie**. « *Pour nous ce combat, c'est*

*une victoire pour l'économie et pour la ressource*, affirme Stéphane Pinto, représentant des fileyeurs du Boulonnais. *Avec l'appui des citoyens, des politiques et de l'association Bloom, nous avons pu aller jusqu'au Parlement européen pour alerter sur le sujet. La priorité, c'est la préservation de la ressource avant tout. On n'a pas toujours été entendu mais le résultat est là. Nous avons su montrer que c'était une méthode de pêche néfaste pour l'environnement* »

Du côté des élus locaux, cette interdiction est également vue d'un très bon œil : « *Depuis quatre ans, j'ai féroce­ment lutté contre la pêche électrique aux côtés de nos pêcheurs boulonnais et français*, se réjouit Jean-Pierre Pont, député de la cinquième circonscription du Pas-de-Calais. *Enfin ! La Cour européenne de Justice vient de décider de rendre définitivement illégale la pêche électrique. Je salue cette décision courageuse en faveur de la pêche et de nos pêcheurs* ».

Frédéric Cuvillier se félicite également de cet abandon définitif de la pêche électrique : « *C'est une satisfaction personnelle. . Lorsque j'étais ministre, je me battais lors des conseils des ministres européens, pour éviter la généralisation de cette pratique en obtenant une majorité européenne derrière la position de la France* ».